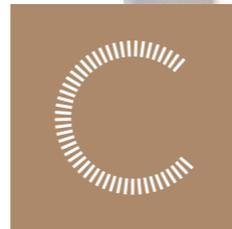


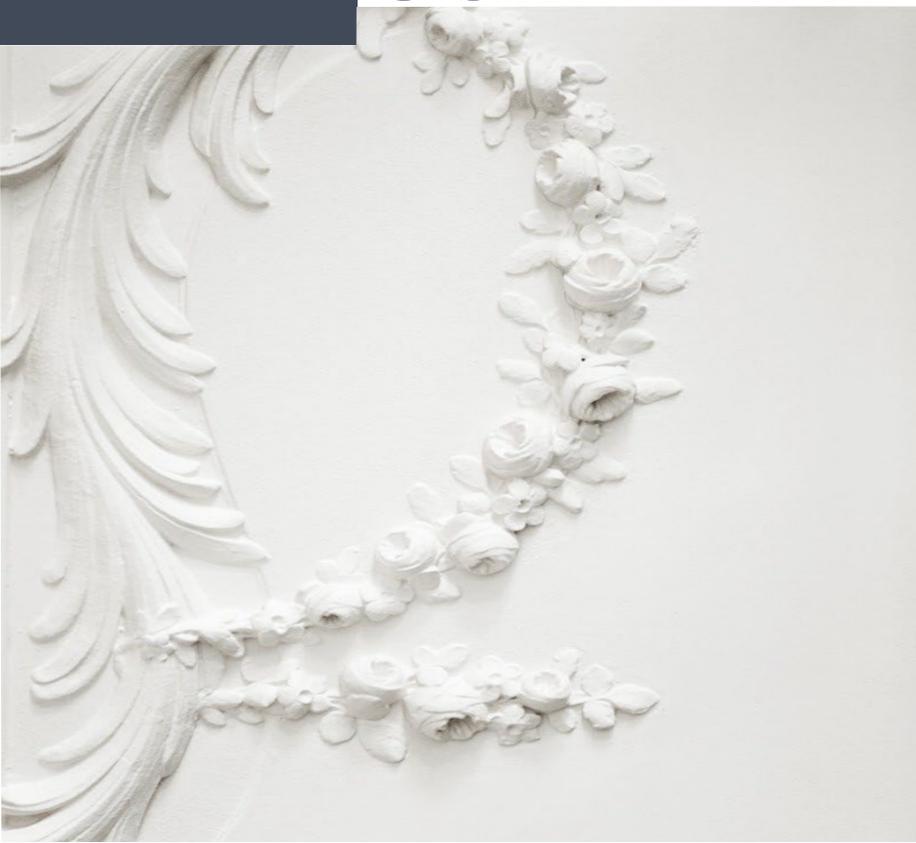
DES SOLUTIONS PATRIMONIALES AU SERVICE DE VOS BESOINS



Février 2024

SOMMAIRE

1. NOTRE MAISON
2. LA TONTINE
3. LES ENVELOPPES DE CAPITALISATION





NOTRE MAISON

LES ORIGINES DU GROUPE

5 SOCIÉTÉS AU SERVICE DU PATRIMOINE DE NOS SOCIÉTAIRES

1844

Les Associations Mutuelles Le Conservateur

Société à forme tontinière,
régie par le Code des assurances



Eugène Riffault
Maire de Blois
Censeur de la Banque
de France



**Général Just-Frédéric
Riffault**
Sénateur du Loir-et-Cher
commandant de l'Ecole
polytechnique

1976

Les Assurances Mutuelles Le Conservateur

Société d'assurance
mutuelle, régie par le
Code des assurances

1988

Conservateur Finance

Société
de financement
et entreprise d'investissement

1989

Conservateur Gestion Valor

Société de gestion
de portefeuille agréé par
l'AMF

1996

Conservateur Patrimoine

Société de courtage d'assurances
et de transactions immobilières
et CIF



NOS SOCIÉTAIRES AU CŒUR DE NOS PRÉOCCUPATIONS

Parce que nous sommes
mutualistes et indépendants...

Nous sommes libres de notre stratégie

Nous n'avons pas d'actionnaires à rémunérer

136 000

TONTINIERS

275 000

CLIENTS

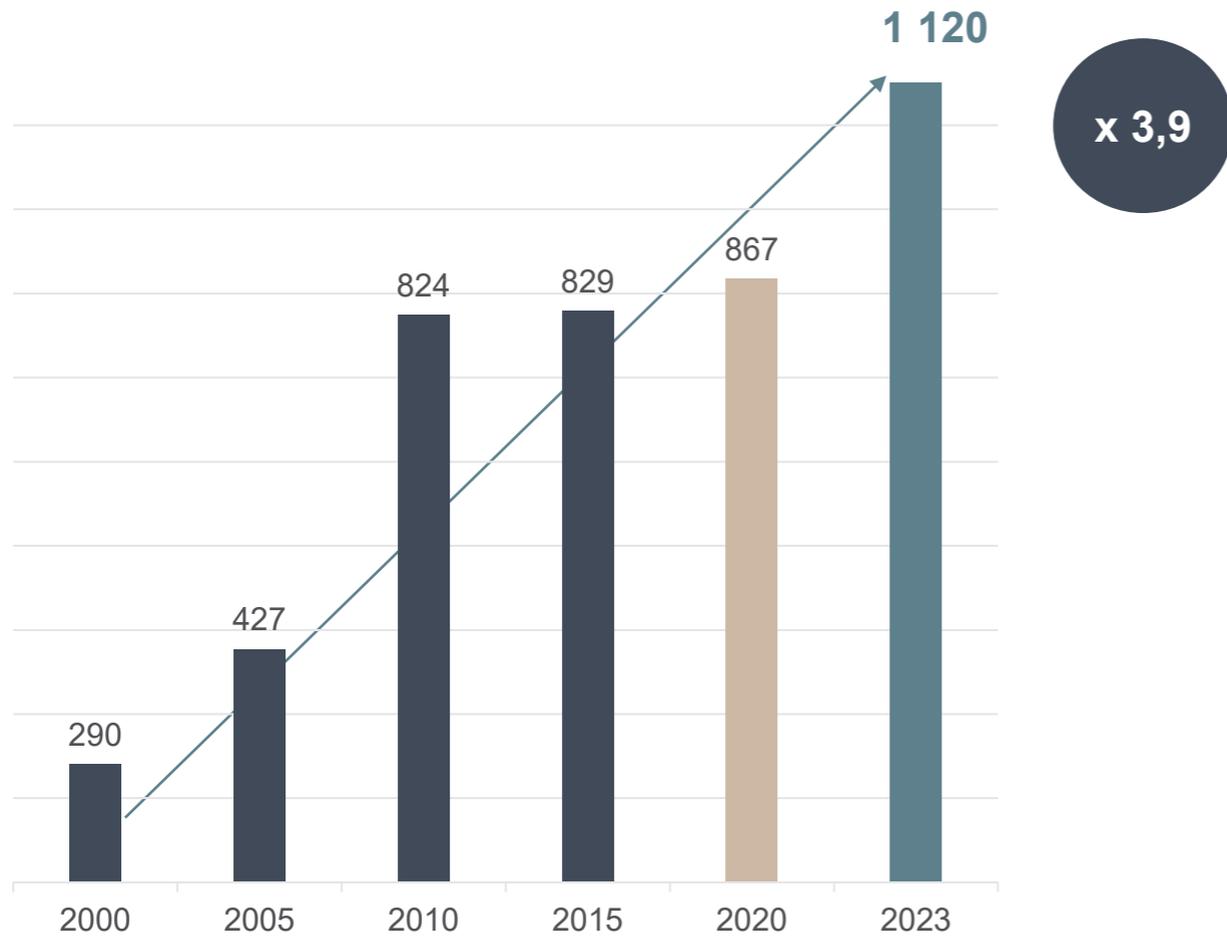
690

AGENTS GÉNÉRAUX
D'ASSURANCE

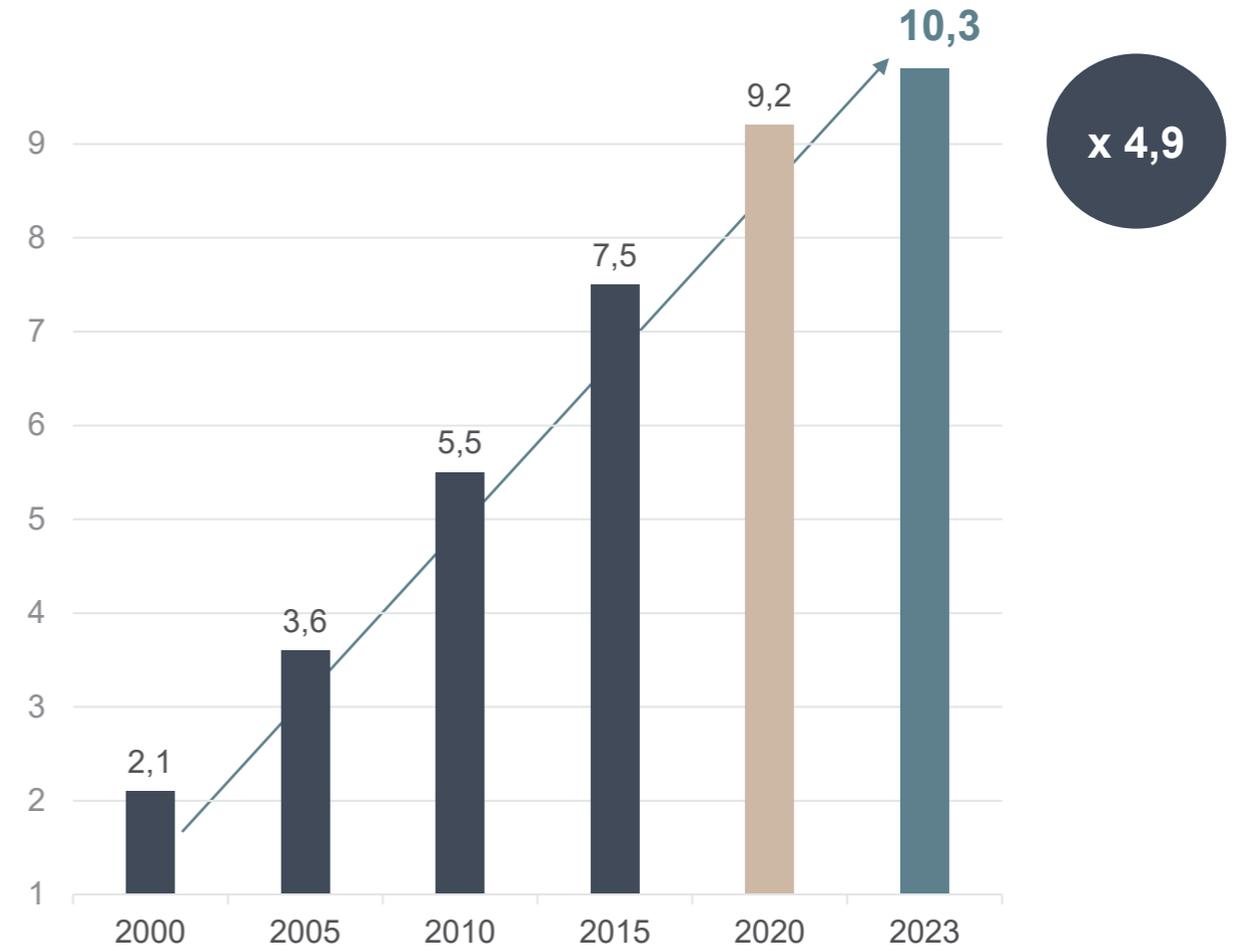


UNE CROISSANCE SOLIDE

PROGRESSION DE LA COLLECTE DU GROUPE (M€)



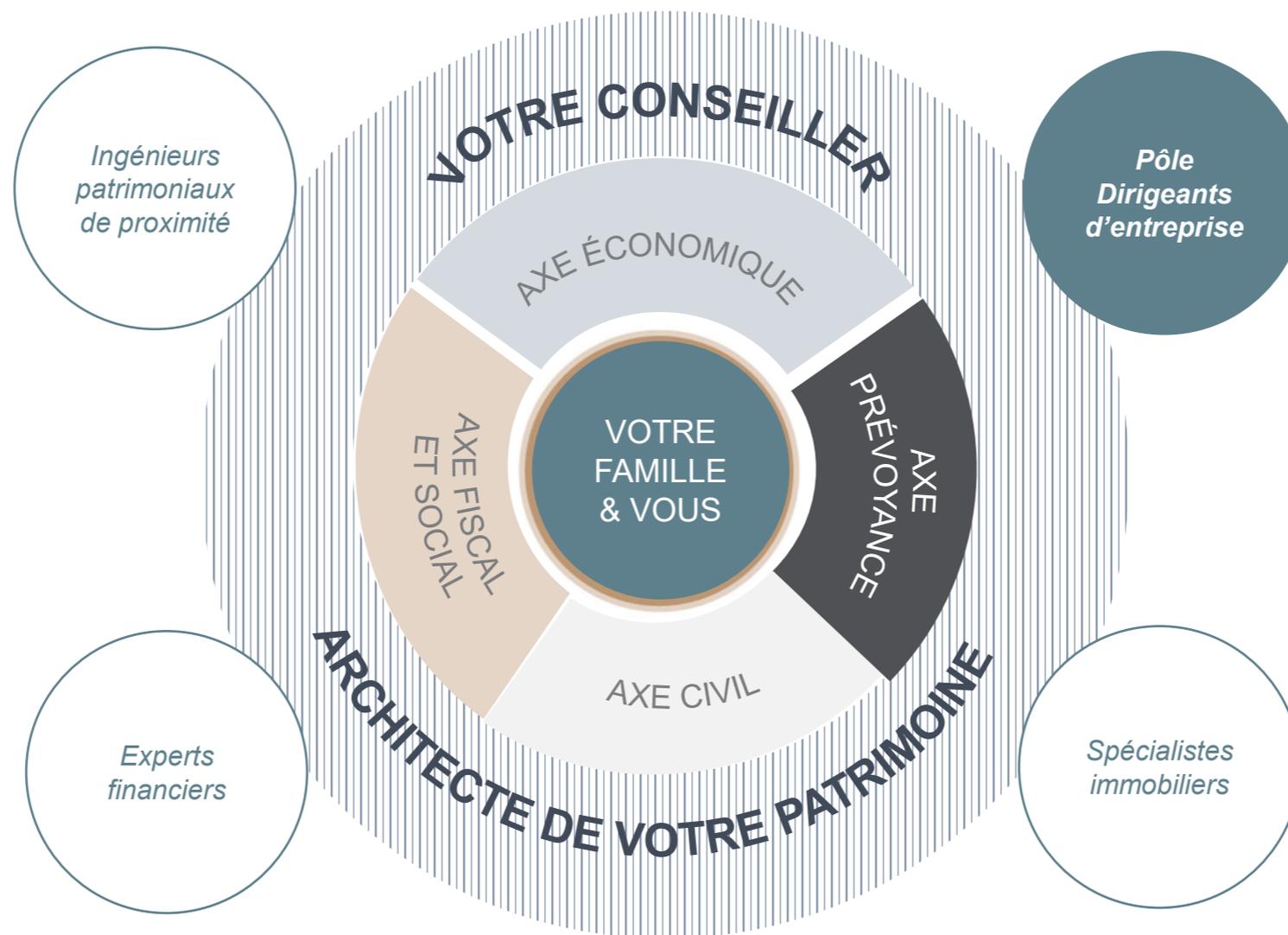
PROGRESSION DE L'ENCOURS GROUPE GÉRÉ (MDS €)



Source interne | Données chiffrées estimées au 31/12/2023.



NOTRE APPROCHE : ARCHITECTE DU PATRIMOINE



LE GROUPE

DES SOLUTIONS SALUÉES PAR LA PRESSE

Challenge
L'économie de demain est l'affaire de tous

PEA, ASSURANCE-VIE, IMMOBILIER... QUELS PLACEMENTS DE LONG TERME CHOISIR POUR OPTIMISER SA RETRAITE ?

CHALLENGES – OCTOBRE 2023

Le principe de la tontine est simple : investir en commun et répartir l'argent à terme entre les survivants. Le souscripteur s'engage sur une durée, entre 10 et 25 ans, pendant laquelle il est impossible de récupérer les fonds. Le capital est investi par la compagnie d'assurance sur des actifs risqués, puis plus sécurisés à l'approche du terme. A l'échéance, il est réparti entre les survivants en fonction de leur apport initial, de leur âge à la souscription et de la durée d'investissement. [...] Et bénéficier chaque année des abattements sur les gains de l'assurance-vie.

Le Revenu

LA NÉCESSITÉ D'UNE APPROCHE GLOBALE DE LA STRATÉGIE D'ÉPARGNE-RETRAITE

LE REVENU – OCTOBRE 2023

En effet, la Tontine présente un intérêt fort dans le cadre de la préparation de revenus complémentaires grâce à des arrivées successives, dites « en cascade ».

(...) La Tontine, en complément de l'assurance-vie et du PER, peut ainsi contribuer à la solidité d'une stratégie maîtrisée.

Les Echos.fr

ASSURANCE-VIE : LE RENOUVEAU DE L'OFFRE HAUT DE GAMME

LES ECHOS PATRIMOINE – JUIN 2022

« Dans tous les cas, la clé c'est le conseil », insiste Thibaut Cossenet, qui au modèle des gestions profilées (sécurité, équilibre, dynamique) déléguées, préfère l'efficacité d'un suivi sur mesure agrémentée d'options adaptées (sécurisation automatique des plus-values, investissements progressif, etc), qui laisse toute latitude au client pour effectuer ses arbitrages.

DES PARTENAIRES DE RENOM

 **Rothschild & Co**
Asset Management

PALATINE
ASSET MANAGEMENT 

 **CARMIGNAC**

 **EDMOND DE ROTHSCHILD**

Les marques utilisées ci-dessus sont la propriété des sociétés de gestion.



Support mis à la disposition des réseaux commerciaux des sociétés du Groupe Le Conservateur.
Ne pas diffuser.

NOS SOLUTIONS POUR CONSTRUIRE UNE STRATÉGIE PATRIMONIALE DIVERSIFIÉE

LA TONTINE

Un outil original sur lequel Le Conservateur a bâti sa réputation et qui a démontré, à travers les années, une gestion à horizon déterminé efficace dans la valorisation d'un capital sur une période comprise entre 10 et 25 ans⁽¹⁾.

(1) Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir.

Support mis à la disposition des réseaux commerciaux des sociétés du Groupe Le Conservateur.
Ne pas diffuser.



L'ASSURANCE-VIE

Une gamme de contrats d'assurance-vie régulièrement récompensés pour leurs performances⁽¹⁾, qui permet de bénéficier d'un cadre fiscal privilégié⁽²⁾ et offre la liberté de répartir votre investissement sur les différents supports proposés.

(2) Selon les textes fiscaux en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

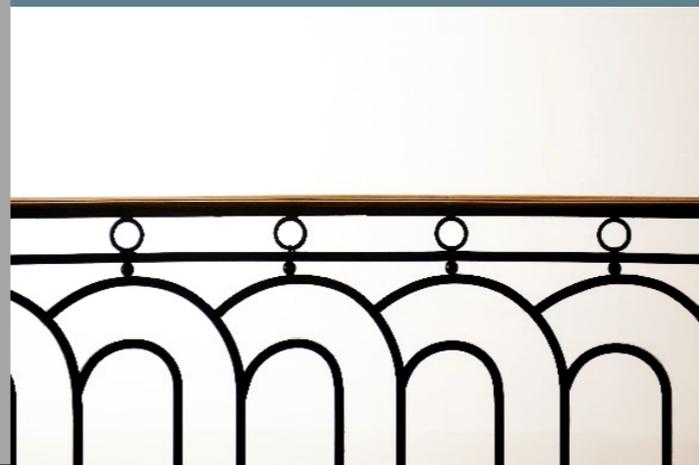
L'ÉPARGNE RETRAITE

Pour préserver non seulement votre qualité de vie et votre autonomie lors de la cessation de votre activité, mais également l'avenir de vos proches, nous offrons une pluralité de réponses à combiner, intégrant dispositions juridiques et financières, afin de répondre à l'ensemble de vos objectifs.



LES PLACEMENTS FINANCIERS

Une gamme de placements financiers simple et structurée, alliant à la fois expertise et recherche de performance. Elle se compose de supports obligataires, diversifiés ou actions pour constituer votre portefeuille, au travers d'un compte-titres et de solutions dédiées aux personnes morales (entreprises, associations, fondations...) pour la gestion de leur trésorerie.



NOS SOLUTIONS POUR CONSTRUIRE UNE STRATÉGIE PATRIMONIALE DIVERSIFIÉE

LES SOLUTIONS ENTREPRISE

Problématiques de cession, stratégie post-transmission, solution d'épargne entreprise... : nous privilégions une approche globale du patrimoine professionnel et du patrimoine privé, intégrant l'analyse des dimensions financière, fiscale, prévoyance et civile de votre situation.

Support mis à la disposition des réseaux commerciaux des sociétés du Groupe Le Conservateur.
Ne pas diffuser.



LE CONTRAT DE CAPITALISATION

Pour répondre à vos problématiques spécifiques de gestion patrimoniale, notre contrat de capitalisation⁽¹⁾ est un outil complémentaire à l'assurance-vie contribuant à optimiser la transmission de votre patrimoine.

(1) Contrat ouvert aux personnes morales sous conditions.

LA PRÉVOYANCE

Pour anticiper les conséquences des aléas de la vie, accédez à des solutions de prévoyance qui conjuguent efficacité et simplicité afin de garantir sereinement l'avenir de vos proches, notamment grâce à des contrats garantissant les risques de décès et de PTIA.⁽²⁾

(2) PTIA : perte totale et irréversible d'autonomie.



L'OFFRE IMMOBILIÈRE

Dans une stratégie d'approche patrimoniale diversifiée, notre sélection haut de gamme intègre notamment les dispositifs Malraux, Monuments historiques, démembrement, déficit foncier. S'y ajoute une sélection de programmes dédiés à l'investissement locatif.



PÔLE DIRIGEANT : DES EXPERTISES DÉDIÉES AU CHEF D'ENTREPRISE

NOS EXPERTS : INGENIEURS PATRIMONIAUX ET EXPERTS DE CONSERVATEUR PATRIMOINE



NOTRE OBJECTIF

Proposer au chef d'entreprise un accompagnement « 360° » répondant aux enjeux majeurs de sa vie professionnelle et élaborer une stratégie patrimoniale globale.

NOS EXPERTISES DEDIEES

RÉMUNÉRATION DU DIRIGEANT

- Analyse des enjeux patrimoniaux de rémunération du dirigeant
- Collaboration avec les conseils et recherche des arbitrages optimums
- Recommandations pour tendre vers les meilleurs équilibres sociaux, financiers et fiscaux
- Accompagnement globale vers les solutions juridiques et financières d'organisation du patrimoine les plus pertinentes

BANQUE D'AFFAIRE

- Accompagnement du dirigeant dans ses opérations stratégiques :
 - ✓ Cession d'actifs professionnels : recherche de repreneur, accompagnement stratégique et financier
 - ✓ Financement du développement de l'activité : levée de fonds, mise en relation avec des fonds d'investissement
 - ✓ Structuration du capital : OBO, sorties d'actionnaires, recomposition de capital (LBO, MBO...)
- Accompagnement sur mesure du chef d'entreprise quant à sa stratégie patrimoniale et financière en amont et en aval des opérations.





|||||

LA TONTINE

LA TONTINE

Une opération d'épargne de long terme

- Une opération d'épargne régie par le Code des assurances
- Une association collective d'épargne viagère qui réunit des épargnants décidant d'investir des fonds en commun pendant une durée de 10 ans à 25 ans

Une gestion financière qui a fait ses preuves

- Un capital disponible au terme
- Une gestion évolutive et sécuritaire

Un environnement fiscal et social privilégié

- Un placement non soumis à l'impôt sur le capital ⁽¹⁾
- Au terme, application de la fiscalité de l'assurance-vie et des contrats de capitalisation ⁽¹⁾
- En cas de décès de l'assuré et d'adhésion au contrat d'assurance de Groupe décès, un régime fiscal et social spécifique

Des contreparties à connaître

- Des fonds indisponibles pendant la durée de l'adhésion
- Un capital déterminé au terme de l'adhésion
- Un capital versé exclusivement en cas de vie de l'assuré au terme de l'association

Exemple indicatif de la composition des actifs d'une association tontinière selon la durée écoulée depuis sa création



LA FISCALITÉ ET LE RÉGIME SOCIAL APPLICABLES SONT SUSCEPTIBLES D'ÉVOLUER. LES INFORMATIONS SONT COMMUNIQUÉES SELON LES TEXTES EN VIGUEUR AU MOMENT DE L'ÉDITION DU PRÉSENT DOCUMENT.
LES PERFORMANCES PASSÉES NE PRÉJUGENT PAS DES PERFORMANCES À VENIR.

(1) Le bénéficiaire des produits aura la possibilité d'opter pour le barème progressif l'année suivante, lors de la déclaration d'ensemble des revenus, l'impôt prélevé à la source sera alors déduit.



LA TONTINE S'INSCRIT DANS UNE STRATÉGIE DE DIVERSIFICATION PATRIMONIALE

LES USAGES ADAPTÉS AUX BESOINS IDENTIFIÉS, AVEC UNE FISCALITÉ MAÎTRISÉE :

- Valoriser un capital via un placement complémentaire à l'assurance-vie ;
- Préparer sa retraite par un complément de revenus sous la forme de sortie en capital ;
- Maîtriser la transmission de son patrimoine à des enfants ou petits-enfants

À NOTER

- L'adhésion à la Tontine peut être proposée aux entreprises et aux personnes morales sous certaines conditions.
- Le Conservateur vous accompagne dans le choix des meilleures solutions et vous aide, le cas échéant, à optimiser les conseils dispensés par votre interlocuteur juridique, votre avocat ou votre expert-comptable.

LA FISCALITÉ ET LE RÉGIME SOCIAL APPLICABLES SONT SUSCEPTIBLES D'ÉVOLUER.
LES INFORMATIONS SONT COMMUNIQUÉES SELON LES TEXTES EN VIGUEUR AU MOMENT DE L'ÉDITION
DU PRÉSENT DOCUMENT.



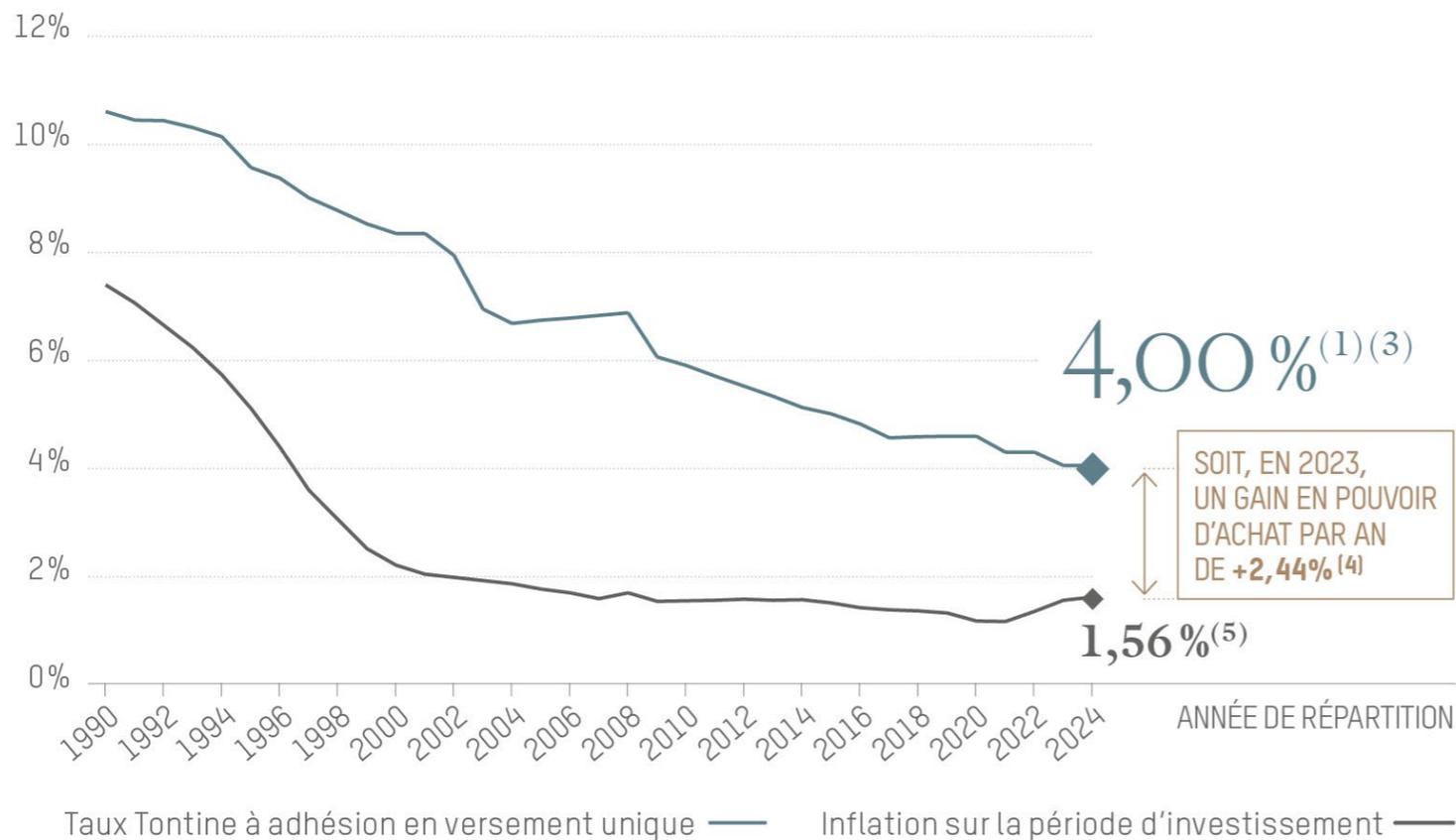
**La Tontine : un outil
complémentaire aux autres
dispositifs ou contrats pour des
personnes disposant par ailleurs
d'une épargne de précaution. La
Tontine ne peut être une solution
unique mais s'inscrit dans une
diversification patrimoniale.**



LES PERFORMANCES PASSÉES DE LA TONTINE À PRIME UNIQUE

PERFORMANCE DE LA TONTINE COMPARÉE À L'INFLATION (1)

Exemple d'une adhésion en versement unique effectuée le 1er janvier sur une durée de 15 ans à l'âge de 45 ans

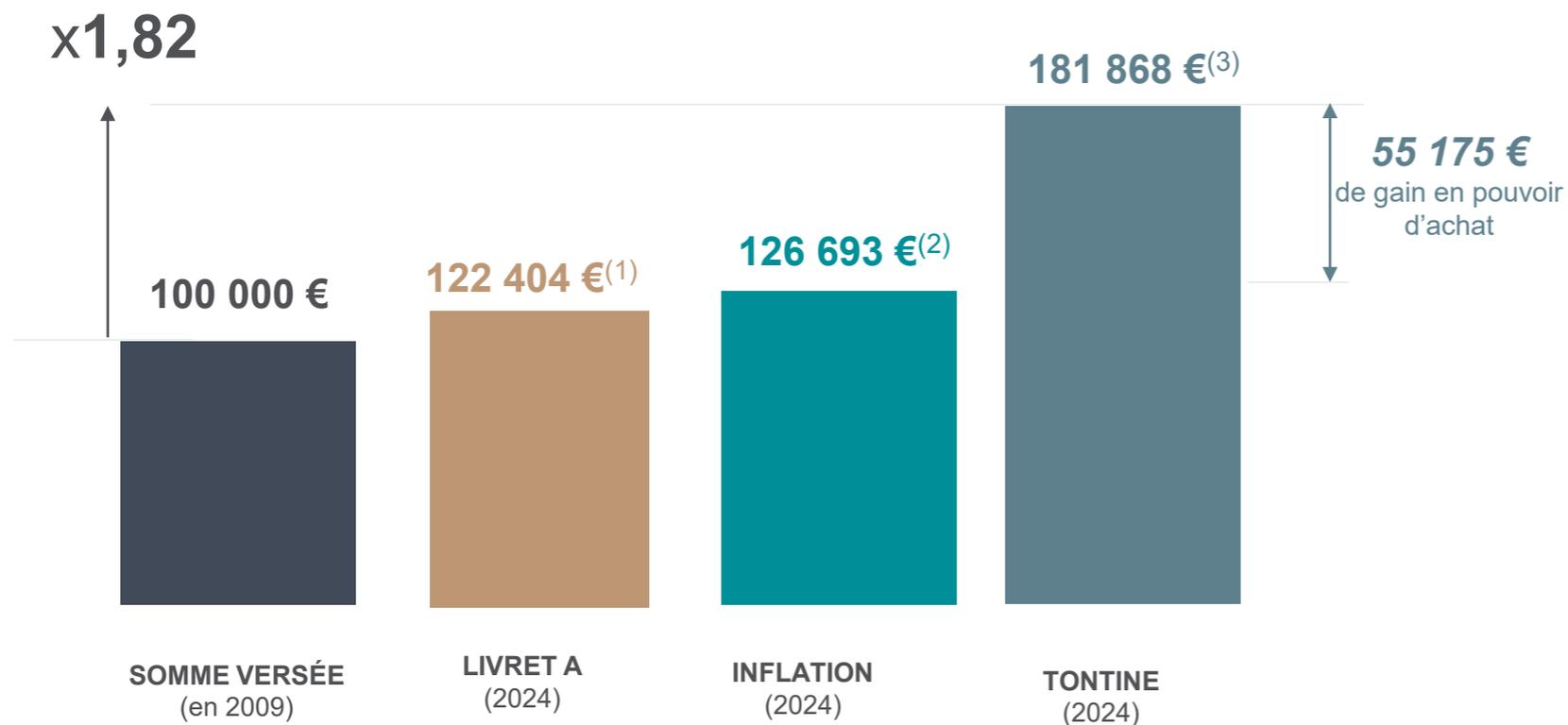


- (1) Pour la Tontine à répartition en 2024, estimation prévisionnelle du taux sous réserve de la complétude des opérations de répartition et de l'arrêté de la répartition par le Conseil de Surveillance du 28/03/2024.
- (2) Inflation : source INSEE - Indice des prix à la consommation hors tabac France entière (métropole et DOM) jusqu'au 31/12/2023. Les données courant entre le 01/01/2024 et le 31/03/2024 sont établies sur la base d'une estimation de l'inflation par l'INSEE.
- (3) Rendement annuel, net de frais de gestion du contrat, hors fiscalité et prélèvements sociaux, calculé au 1^{er} avril pour une cotisation initiale versée au titre de l'adhésion à l'association collective d'épargne viagère le 1^{er} janvier, à l'âge de 45 ans pour une durée de 15 ans, aux différentes associations échues entre le 01/01/1990 et le 01/01/2024⁽¹⁾, par un sociétaire ayant adhéré facultativement à un contrat de prévoyance des tontiniers.
- (4) Gain en pouvoir d'achat, comparativement à l'inflation, estimé au 01/04/2024 pour une cotisation unique versée au titre de l'adhésion à l'association collective d'épargne viagère échue le 01/01/2024, le 01/01/2009 à l'âge de 45 ans pour une durée de 15 ans, par un sociétaire ayant, en complément et facultativement, adhéré à un contrat de prévoyance des tontiniers auprès des Assurances Mutuelles Le Conservateur.
- (5) Inflation capitalisée sur une durée correspondant à celle servant de base pour les calculs du rendement annuel moyen en Tontine.

CET EXEMPLE, FONDÉ SUR DES PERFORMANCES PASSÉES QUI NE PRÉJUGENT PAS DES PERFORMANCES À VENIR, NE CONSTITUE PAS UN ENGAGEMENT CONTRACTUEL.

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT EN TONTINE PRIME UNIQUE

EXEMPLE DE PERFORMANCE D'UNE ADHÉSION À UN VERSEMENT UNIQUE EFFECTUÉE LE 1^{ER} JANVIER 2009 SUR UNE DURÉE DE 15 ANS À L'ÂGE DE 45 ANS.



(1) Montant correspondant à la valorisation d'une somme de 100 000€ investie le 01/01/2009 et dont la capitalisation aurait suivi le rythme du taux du Livret A du 01/01/2009 au 01/04/2024. Les données relatives au taux du Livret A courant entre le 01/01/2024 et le 31/03/2024 sont établies sur la base des communications effectuées par les Pouvoirs publics. Il convient de rappeler que les livrets réglementés sont plafonnés, le montant maximum d'épargne hors intérêts sur le Livret A étant de 22 950 € au 31/12/2023.

(2) Montant correspondant à la valorisation d'une somme de 100 000€ investie le 01/01/2009 et dont la capitalisation aurait suivi le rythme de l'inflation du 01/01/2009 au 01/04/2024. Source : INSEE - Indice des prix à la consommation hors tabac France entière [métropole et DOM] jusqu'au 31/12/2024 ; les données courant entre le 01/01/2024 et le 31/03/2024 sont établies sur la base des estimations INSEE.

(3) Capital estimé avant fiscalité et prélèvements sociaux, obtenu pour une cotisation unique versée le 1er janvier 2009 à l'âge de 45 ans pour une durée de 15 ans au titre de l'adhésion à l'association collective d'épargne viagère échue le 1er janvier 2024, par un sociétaire ayant, en complément et facultativement, adhéré à un contrat de prévoyance des tontiniers auprès des Assurances Mutuelles Le Conservateur. Il s'agit d'une estimation prévisionnelle du capital obtenu au terme, sous réserve de la complétude des opérations de répartition et de l'arrêté de la répartition par le Conseil de Surveillance devant se réunir le 28/03/2024.

CET EXEMPLE, FONDÉ SUR DES PERFORMANCES PASSÉES QUI NE PRÉJUGENT PAS DES PERFORMANCES À VENIR, NE CONSTITUE PAS UN ENGAGEMENT CONTRACTUEL.





LES ENVELOPPES DE CAPITALISATION

CONSERVATEUR HELIOS PATRIMOINE : TAUX NETS SERVIS 2023

PERFORMANCES ANNUELLES ⁽¹⁾ DES FONDS EN EUROS AU 31/12/2023

		ENCOURS inférieur à 150 000 € ⁽³⁾	ENCOURS supérieur à 150 000 € ⁽³⁾
POURCENTAGE INVESTI EN UNITÉS DE COMPTE ⁽²⁾	70 % et plus	4,00 %	4,25 %
	De 60 % à moins de 70 %	3,75 %	4,00 %
	De 50 % à moins de 60 %	3,50 %	3,75 %
	De 40 % à moins de 50 %	2,30 %	2,50 %
	Moins de 40 %	1,10 %	1,10 %

(1) Taux de rendement annuel 2023 du fonds en euros du contrat, net de frais de gestion et avant prélèvements sociaux et fiscaux, en l'absence de rachat ou autre sortie, de versement et/ou d'arbitrage. Hors frais liés aux opérations spécifiques (versements, arbitrages).

(2) Part moyenne d'unités de compte, évaluée sur l'ensemble de l'année 2023 en intégrant les opérations réalisées durant l'exercice sur les différents supports (rachats ou autres sorties, versements, arbitrages). Le calcul est réalisé selon une fréquence mensuelle.

(3) Montant total au 31 décembre 2023 de la valeur de rachat de Conservateur Helios Patrimoine.



CONSERVATEUR DOUBLE OPPORTUNITÉ MAI 2029/2030/2031 G2

Rappel au gré de l'émetteur annuellement (hors dernière année)

En cas de rappel par l'émetteur : gain de 5% par année écoulée

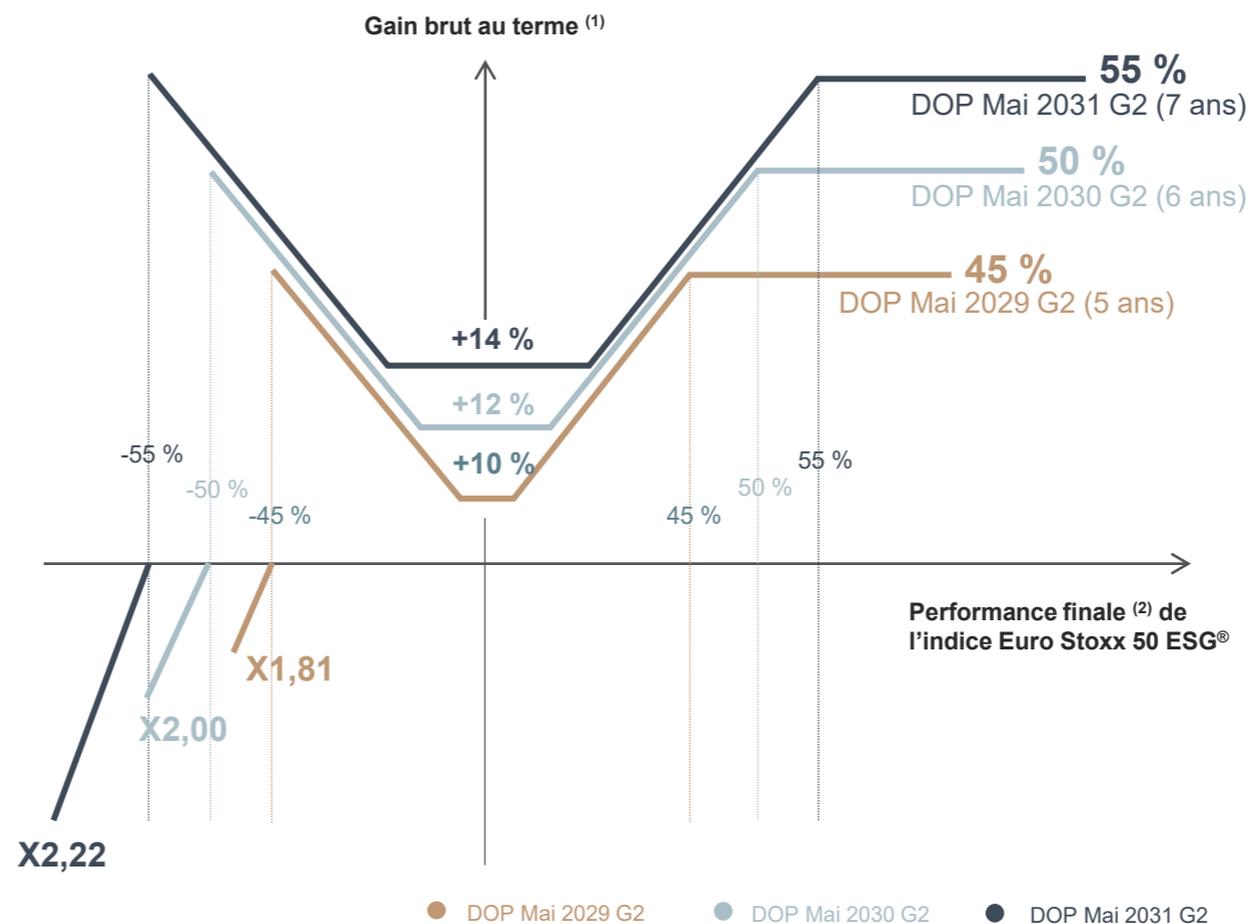
AU TERME

Si l'indice ne clôture pas en baisse de -45 % ou -50% ou -55%, (respectivement pour DOP Mai 2029 G2, Mai 2030 G2 et Mai 2031 G2), l'investisseur gagne 100 % de la performance absolue de l'indice dans la limite de :

- 45 % avec un minimum de 10 % pour DOP Mai 2029 G2,
- 50 % avec un minimum de 12 % pour DOP Mai 2030 G2,
- 55 % avec un minimum de 14 % pour DOP Mai 2031 G2,

Pour une part de Conservateur Double Opportunité Mai 2029, Mai 2030 ou Mai 2031, la valeur nominale est de 1 000 €.

Au-delà de -45 % ou -50 % ou -55 % de la performance de l'Euro Stoxx 50 ESG® (respectivement pour DOP Mai 2029 G2, Mai 2030 G2 et Mai 2031 G2), l'investisseur subit une perte en capital partielle ou totale, ne pouvant excéder son investissement initial.



(1) Hors défaut, faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. Hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. En cas de désinvestissement du support avant l'échéance (rachat total ou partiel du Contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente, de capital partiel ou total si le Contrat et la réglementation le prévoient ou dénouement par décès) et en dehors du remboursement automatique anticipé, le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'indice sous-jacent (Euro Stoxx 50 ESG®), des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. Cela pourra entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori. Pour une part de Conservateur Double Opportunité Mai 2029 G2, Mai 2030 G2 ou Mai 2031 G2, la valeur nominale est de 1 000 €.

(2) La performance finale retenue est celle constatée le 26 avril 2029 ou le 26 avril 2030 ou le 28 avril 2031 respectivement pour DOP Mai 2029 G2, Mai 2030 G2 et Mai 2031 G2.





**VOTRE INTERLOCUTEUR
PRIVILÉGIÉ**

AGENT GÉNÉRAL D'ASSURANCE



Les Associations Mutuelles Le Conservateur,
Société à forme tontinière, entreprise régie par le Code des assurances.

Les Assurances Mutuelles Le Conservateur,
Société d'assurance mutuelle, entreprise régie par le Code
des assurances.

Conservateur Finance,
Société de financement et entreprise d'investissement,
S.A. au capital de 9 000 000 € - R.C.S. Paris B 344 842 596

Conservateur Gestion Valor,
Société de gestion de portefeuille - Numéro d'agrément
AMF : GP -04 000018. SA au capital de 480 000 € - R.C.S. Paris B 352 550 438

Conservateur Patrimoine,
Société de courtage d'assurances et de transactions immobilières et
commerciales,
SARL au capital de 400 000 € - R.C.S Paris B 405 007 964 Immatriculée à l'Orias
sous le n° 07028730,
Titulaire de la Carte professionnelle n°CPI 7501 2017 000 019 385 délivrée par la
CCI de Paris
Garantie financière assurée par CGPA
Société d'assurance mutuelle à capital variable 125 rue de la Faisanderie - 75773
Paris Cedex 16

Siège social : 59, rue de la Faisanderie – 75116 Paris
Adresse postale : CS 41685 – 75773 Paris Cedex 16

Crédits photos : Thomas Laisné/Yann Piriou/Getty Images/Adobe Stock

Edition février 24